



Appui devant tribunal pour retrait de permis

Par **alibi30**, le **29/09/2010** à **21:58**

Bonjour, rn j'ai récemment eu un accident de la route. Je suis seule en cause et aucune autre personne n'ai concerne. J'ai percute un mur, seulement je participer a un mariage donc j'ai bu et fumer du cannabis le midi. Etant accidenter a 4h30 du matin et la prise de sang effectuer vers 6h30 je voudrai savoir si je suis toujours considéré comme étant sous l'emprise du cannabis? de plus comme je ne fume pas souvent je voudrai le montrer et le dire au juge afin d'atténuer ma peine sachant qu'elle sera lourde du a la présence d'alcool pour cela puis je faire une prise de sang ou test urinaire et apporter le papier durant la procédure. si oui par quels moyens dois je procéder? rn Merci d'avance pour votre réponse